

## LA CIMENTERIE LAFARGE OGGAZ COMME ZONE FRANCHE

Le Bureau d'Oran de la LADDH suit depuis quelques jours l'affaire dite des 17 employés de la cimenterie LAFARGE de Oggaz actuellement en grève de la faim pour exiger leur réintégration. Ces employés ont été suspendus à titre conservatoire depuis près de 04 mois parce que 6 d'entre eux ont représentés les travailleurs lors des conflits sociaux collectifs et les autres pour leur faire payer leur solidarité avec leurs représentants.

La justice Algérienne a généralement disculpé les travailleurs lors du traitement des plaintes déposées par l'entreprise mais LAFARGE refuse de réintégrer ceux qui ne font que demander leurs droits et celui des travailleurs à travers leur demande d'application de la loi Algérienne. Le responsable de la cimenterie de Oggaz, nostalgique de la puissance de LAFARGE dans l'Algérie colonisée, s'est même permis de déclarer la cimenterie comme territoire Français. Il faut croire que les autorités Algériennes laissent faire puisque les promesses de règlement du conflit donné au wali de la wilaya de Mascara ont été vite oubliées, la cimenterie se permet même de placer des agents de sécurité interne sur la route qui mène à la cimenterie pour leur faire jouer le rôle d'agents des forces de l'ordre car ils se permettent même le droit d'arrêter les véhicules empruntant cette route sous des prétextes de renseigner les chauffeurs même si vous ne demandez rien. Il faut croire que la privatisation de la sécurité n'a pas touché que le sud Algérien.

La LADDH dénonce ce néo colonialisme de l'entreprise et l'inertie des autorités en particulier celle de l'inspection de travail à qui il a fallu 4 mois pour signer le procès-verbal de non conciliation et le remettre aux représentants des travailleurs.

La LADDH dénonce l'acharnement judiciaire de l'entreprise qui va jusqu'à demander aux grévistes de la faim, par huissier de justice, de libérer les lieux où se sont installés les grévistes de la faim alors que l'endroit relève de l'espace public.

Ceux qui viennent pour investir en Algérie doivent se plier à la loi Algérienne en matière de relation de travail car il n'y a pas de zones franches en Algérie à moins que des accords secrets aient été signés.

Certains des travailleurs, malades chroniques, ont déjà été évacués par le personnel médical, l'entreprise LAFARGE, les autorités Algériennes qui tournent le dos aux travailleurs Algériens ainsi que l'Union de wilaya de l'UGTA qui a dissous la section UGTA locale deux jours avant la tenue de l'assemblée générale porteront la responsabilité de tout malheur qui surviendra.

Oran le 10-03-2014

P/Le Bureau d'Oran Kaddour CHOUICHA



LIGUE ALGERIENNE POUR LA  
DEFENSE DES DROITS DE  
L'HOMME  
BUREAU DE WILAYA D'ORAN  
LADDH